ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté Égalité Fraternité

Éducation artistique et culturelle
ARTS

Musées, Arts Vivants, Musique…

DAAC - Egalité filles garçons : "Bougeons sans Bouger"

Objectifs pédagogiques :

- Se familiariser avec les collections des institutions culturelles partenaires.

- Appréhender les œuvres sous l'angle des rapports entre le féminin et le masculin.

- Se réapproprier le sujet à partir des œuvres, en mobilisant différents champs d'expression (danse, musique, photo, lecture performée....).

- Créer les conditions de l'égalité et du respect entre les sexes.



Descriptif de l'action :

Il s'adresse à des équipes interdisciplinaires.

De nombreux musées et structures culturelles du territoire offrent au travers de leur collection, la possibilité d'appréhender cette thématique du genre par une médiation professionnelle dédiée. Celle-ci pourra ensuite s'exprimer au travers d'une pratique artistique choisie. Le catalogue « Bougeons sans Bouger» n'a pu être actualisé mais vous pouvez consulter celui de 2019 -2020.

Différentes étapes de l'action :

Le parcours comprend :

1) Une à 2 visites au musée pour un temps de rencontre et d'analyse des œuvres de la collection. (Rencontrer) / (Connaître)

2) Un temps de sensibilisation à la pratique artistique (6h) :

Dans un domaine de son choix : danse, musique, théâtre, arts plastiques, vidéo, slam ..., et en appui des œuvres abordées, il s'agira d'expérimenter un travail artistique sous forme d'ateliers de pratique en présence d'un artiste. (Pratiquer)

3) Un temps de restitution est attendu au terme du parcours, sous forme libre à partager au moins au sein de l'établissement mais éventuellement au musée ou dans tout autre lieu.

Participation possible à l'opération nationale « La classe, l'œuvre » dans le cadre de la Nuit européenne des musées 2020

La liste des Musées référencés pour cette action peut s'étendre à d'autres structures souhaitant s'associer.

Niveaux concernés :

Tout niveau : Collège, lycée, EREA.

Pour construire ce projet t

Il est impératif de se rapprocher d'un musée de proximité (liste) pour les visites et d'une structure culturelle (arts vivants (liste) ou musique (liste)…) pour les ateliers de pratiques.

Après cette étape de co-construction du projet, la structure pourra solliciter la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour le cofinancement des interventions artistiques.

Financements :

Vérifier la gratuité des musées.

Les Conseils départementaux peuvent être sollicités au titre des appels à projets, de même que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine cofinancera les interventions artistiques si une demande émane de structure culturelle partenaire.

Financements propres de l'établissement :

L'établissement doit prévoir sur ses fonds propres 200 € pour l'intervention artistique (co-financement des 6h envisagées).

Les transports et la billetterie sont à la charge charge de l'établissement.

Inscriptions : sur l'application ADAGE
http://www.ac-bordeaux.fr/cid149407/adage.html

Renseignements conseillers académique arts et culture:: Eric Boisumeau eric.boisumeau@ac-bordeaux.fr Nathalie Ferrier, nathalie.ferrier@ac-bordeaux.fr

Sandra Barrère, chargée de mission Egalité filles-garçons : sandra.barrere@ac-bordeaux.fr

En département s'adresser aux professeurs relais (voir liste)

Partenaires culturels : Musées de Bordeaux, Frac Nouvelle-Aquitaine MECA, Musées en départements (pour la partie musée)

Structures culturelles de proximité (pour la partie pratique artistique)

Partenaires institutionnels : Rectorat de Bordeaux / Conseils Départementaux / Région Nouvelle-Aquitaine / DRAC Nouvelle-Aquitaine